

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, se sont réunis au siège du Centre de Gestion à CHASSENEUIL DU POITOU, Téléport 1, bâtiment @1.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
Mme GUITTET Pascale - M. PEROCHON Gérard - M. MARCHADIER Rémy
M. BAILLY Eric - M. DAZAS Joël - M. GUILLON Alain
Mme JEAN Gisèle - M. FOURCAUD Jean-Louis - M. BEAUJANEAU Gilbert
Mme GOURDEAU Evelyne - Mme COLAS Josette
M. MADEJ Jean-Luc - Mme BERTAUD Rose-Marie

POUVOIRS : Mme DESJARDINS Nathalie a donné pouvoir à M. BEAUJANEAU Gilbert,
Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme GARDA-FLIP Nelly a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard,
Mme SAVIN Annette a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme GUITTET Pascale

ETAIT REPRÉSENTÉ PAR : M. SAVARD Bernard était représenté par Mme MAYTRAUD Danielle

EXCUSÉS : Mme BARRAUD Sandrine, Mme GODET Martine, Mme GUERIN Fabienne,
Mme RABUSSIÉ Laurence, Mme WASZAK Reine-Marie, Mme MARQUÈS-NAULEAU Nathalie,
M. ALLOUCH Stéphane

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARCHADIER Rémy

~~~~~

BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023 DU CDG86

Conformément à l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne réalise chaque année un bilan de ses activités.

Ce bilan annuel n'est pas un document qui se veut exhaustif mais qui permet de mettre en exergue certaines activités réalisées au cours de l'année.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le bilan annuel d'activités joint en annexe à la présente délibération.

AR Préfecture

086-288600232-20241004-202410_027CA-DE
Reçu le 14/10/2024

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 7 octobre 2024



Le Président,


Edouard RENAUD

Le Secrétaire,


Rémy MARCHADIER

AR Prefecture

086-288600232-20241004-202410_027CA-DE
Reçu le 14/10/2024